

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 mai 2019

Présents : Mmes AIRES, BRULE, Arrivée de Mme BRULE à 18h19, CROUZET Marie, CROUZET Maryline, LAGACHERIE, Mrs DABOS, ESCARIO, MARTINEZ, NOUGUES, LAURENS, HAEIN, SANCHEZ

Procurations : Mme PALLEC à Mme LAGACHERIE, Mme DEO à Mr NOUGUES

Absent : Mr BRUNEL

Mme AIRES a été nommée secrétaire.

Début de séance à 18h05

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 avril 2019

Madame la Maire demande au Conseil Municipal son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- Passer l'ancienne gendarmerie du domaine public au domaine privé

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES																		
Passer l'ancienne gendarmerie du domaine public au domaine privé	Le bâtiment situé sur la parcelle abritant la gendarmerie de Saint-Béat jusqu'à début mars n'est plus affecté à l'usage du service public précité mais est toujours propriété de celle-ci. Le conseil municipal est d'accord pour mettre en vente cette parcelle. Il doit donc être procédé au déclassement de cette parcelle du domaine public et intégration dans le domaine privé communal.	Pour : 13																		
Affectation du résultat 2018 Budget commune	Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif de Saint-Béat fait apparaître un excédent de 293 955,65 € Constatant que le compte administratif de Lez fait apparaître : un excédent de 62 406,83 € Constatant que le compte administratif du CCAS fait apparaître : un excédent de 3 382,65 € TOTAL de 359 745,13 € Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :	Pour : 13																		
	<table border="1"><thead><tr><th colspan="2" style="text-align: left;">POUR MEMOIRE</th></tr></thead><tbody><tr><td>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</td><td></td></tr><tr><td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)</td><td style="text-align: right;">320 156,62 €</td></tr><tr><td colspan="2">RESULTAT DE L'EXERCICE :</td></tr><tr><td>Excédent</td><td style="text-align: right;">39 588,51 €</td></tr><tr><td>Déficit</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">A) EXCEDENT AU 31/12/2018</td></tr><tr><td>Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</td><td></td></tr><tr><td>Déficit résiduel à reporter</td><td style="text-align: right;">359 745,13 €</td></tr></tbody></table>	POUR MEMOIRE		Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	320 156,62 €	RESULTAT DE L'EXERCICE :		Excédent	39 588,51 €	Déficit		A) EXCEDENT AU 31/12/2018		Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		Déficit résiduel à reporter	359 745,13 €	
POUR MEMOIRE																				
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)																				
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	320 156,62 €																			
RESULTAT DE L'EXERCICE :																				
Excédent	39 588,51 €																			
Déficit																				
A) EXCEDENT AU 31/12/2018																				
Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)																				
Déficit résiduel à reporter	359 745,13 €																			

	- A l'exécution du virement à la section investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	6 789,48 €	
	- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	352 955,65 €	
	B) DEFICIT AU 31/12/2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif Excédent disponible (voir A – solde disponible)		
	C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté		

ARRIVEE DE MME BRULE A 18H19

Vote du Budget Primitif 2019 commune	Madame la Maire donne lecture au conseil municipal du Budget Primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section fonctionnement qu'en section investissement de la façon suivante :	Pour : 12 Abstentions : 2												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>DEPENSES</i></th> <th><i>RECETTES</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>FONCTIONNEMENT</i></td> <td>1 054 075.65</td> <td>1 054 075.65</td> </tr> <tr> <td><i>INVESTISSEMENT</i></td> <td>709 985.81</td> <td>709 985.81</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 764 061.46</td> <td>1 764 061.46</td> </tr> </tbody> </table>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	1 054 075.65	1 054 075.65	<i>INVESTISSEMENT</i>	709 985.81	709 985.81	TOTAL	1 764 061.46	1 764 061.46	
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>												
<i>FONCTIONNEMENT</i>	1 054 075.65	1 054 075.65												
<i>INVESTISSEMENT</i>	709 985.81	709 985.81												
TOTAL	1 764 061.46	1 764 061.46												

Affectation du résultat 2018 Budget Camping	Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif du camping de Saint-Béat fait apparaître un excédent de 81605.84 € Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :	Pour : 14																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">POUR MEMOIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td>78898.81 €</td> </tr> <tr> <td>Virement à la section d'investissement</td> <td>12789.58 €</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td>15496.61 €</td> </tr> <tr> <td>Déficit</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A) EXCEDENT AU 31/12/2018</td> <td>81605.84 €</td> </tr> <tr> <td>Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- A l'exécution du virement à la section investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :</td> <td>44671.72 €</td> </tr> <tr> <td>- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour</td> <td>36934.12 €</td> </tr> </tbody> </table>	POUR MEMOIRE		Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	78898.81 €	Virement à la section d'investissement	12789.58 €	RESULTAT DE L'EXERCICE :		Excédent	15496.61 €	Déficit		A) EXCEDENT AU 31/12/2018	81605.84 €	Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter		- A l'exécution du virement à la section investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	44671.72 €	- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	36934.12 €	
POUR MEMOIRE																								
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)																								
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	78898.81 €																							
Virement à la section d'investissement	12789.58 €																							
RESULTAT DE L'EXERCICE :																								
Excédent	15496.61 €																							
Déficit																								
A) EXCEDENT AU 31/12/2018	81605.84 €																							
Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter																								
- A l'exécution du virement à la section investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	44671.72 €																							
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	36934.12 €																							

	<p>B) DEFICIT AU 31/12/2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif Excédent disponible (voir A – solde disponible)</p>															
<p>Vote du Budget Primitif 2019 Camping</p>	<p>Madame la Maire donne lecture au conseil municipal du Budget Primitif Camping 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section d'exploitation qu'en section investissement de la façon suivante :</p> <table border="1" data-bbox="353 486 1809 817"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><i>DEPENSES</i></th> <th style="text-align: center;"><i>RECETTES</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EXPLOITATION</td> <td style="text-align: right;">36 934.12</td> <td style="text-align: right;">36 934.12</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td style="text-align: right;">1 028 678.72</td> <td style="text-align: right;">1 028 678.72</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">1 065 612.84</td> <td style="text-align: right;">1 065 612.84</td> </tr> </tbody> </table>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	EXPLOITATION	36 934.12	36 934.12	INVESTISSEMENT	1 028 678.72	1 028 678.72	TOTAL	1 065 612.84	1 065 612.84			<p>Pour : 13 Abstentions : 1</p>
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>														
EXPLOITATION	36 934.12	36 934.12														
INVESTISSEMENT	1 028 678.72	1 028 678.72														
TOTAL	1 065 612.84	1 065 612.84														
<p>Eclairage public SDEHG</p>	<p>Un état des lieux SAINT-BEAT-LEZ a été demandé : 223 lampadaires : 187 000 € dont part communale de 52000 € Si emprunt sur 12 ans : 5200 € par an de remboursement</p>			<p>Pour : 14</p>												
<p>Enquête publique travaux de confortement des Berges de la Garonne</p>	<p>Un avis doit être transmis au commissaire enquêteur afin de signaler les points litigieux.</p> <p>1°) Pour le passage à gué des engins : Le conseil Municipal serait favorable à un accord avec M. Bron afin que les engins puissent passer le long de la Garonne sur le terrain lui appartenant. Cela éviterait les problèmes de sécurité et de pollution inhérents à la chute des engins sur le passage à gué.</p> <p>2°) Le conseil Municipal est opposé au transfert quotidien des engins vers le lieu de stockage devant l'école et le collège. Cela pose des problèmes de sécurité avec la circulation des élèves et des accompagnants lors des entrées et sorties des élèves. Le stockage sur le parking (dit « Parking Dabos ») à proximité de la Garonne et du terrain appartenant au Bron réglerait ces problèmes et présenterait un gain de temps certain.</p>			<p>Pour : 14</p>												

	<p>Il nous semble donc judicieux de retenir ce parking comme aire de stockage et d'établir une convention sécurisée avec notamment une astreinte du personnel de l'entreprise en cas de montée des eaux.</p> <p>Cette proposition permettrait d'éviter un va et vient des engins, de réduire les troubles de la circulation et les dangers pour les piétons.</p> <p>3°) La mairie souhaite être présente au sein de la cellule environnement du chantier.</p> <p>4°) Les truites</p> <p>La société Egis doit clairement énoncer la nature des travaux : Systèmes d'attache des cases à truites et leur espacement</p>	
<p>Demande de subvention trottoirs Langlade</p>	<p>Devis obtenu pour 2 trottoirs (demandé au titre de la DVI)</p> <p>Un seul reçu pour un montant de 5184 €</p>	<p>Pour 14</p>
<p>Demande de subvention travaux statue église</p>	<p>Il s'agit d'une statue d'Evêque du Val d'Aran</p> <p>La réhabilitation coûte : 4800 €</p> <p>Subvention actée de 1000 €</p>	<p>Pour : 14</p>
<p>Demande de subvention sirène population aux ateliers municipaux</p>	<p>les services de la préfecture ont demandé qu'une sirène d'alerte de crues soit installée sur le bâtiment des ateliers municipaux afin d'alerter la population du secteur sud du village. Elle précise qu'une subvention sera demandée dans le cadre de la DETR. Un devis a été demandé à la société Eiffage pour la fourniture et la pose d'une sirène pour un montant de 15780.00 € HT soit 18936.00 € TTC et à l'entreprise Descat pour l'installation électrique pour un montant de 820.30€HT soit 984.36€ TTC. soit un montant total de 16 600.30€ HT soit 19 920.36€ TTC.</p> <p>Subvention de 20 à 50 %</p>	<p>Pour : 14</p>
<p>Travaux horloge église Lez</p>	<p>Cout : 2802 €</p> <p>Il ne peut être fait de demande de subvention ne sera pas retenue eu égard au montant</p>	<p>Pour : 14</p>
<p>Adhésion groupement d'achat SDEHG</p>	<p>Renouvellement de proposition d'achats groupés</p>	<p>Pour : 14</p>
<p>Contrat MNT maintien de salaire, participation employeur</p>	<p>MNT a fait une proposition intéressante de couverture de salaire à laquelle tous les salariés de Saint-Béat ont adhéré.</p> <p>Avec la fusion de Lez et Saint-Béat, le nombre d'employés ayant augmenté, le taux proposé passe de 1,17% à 1,86%.</p> <p>Madame la Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour prendre en charge cette augmentation.</p> <p>Le conseil municipal souhaite qu'un devis de demande de prise en charge soit faite auprès d'une autre compagnie.</p>	<p>Contre : 2</p> <p>Abstentions : 12</p>
<p>Autorisation pour signature bail Géry</p>	<p>Le bail a été retravaillé avec les conseillers Guy MARTINEZ, Thierry HAEIN, Luce LAGACHERIE, Martine AIRES.</p> <p>Le conseil municipal doit autoriser Luce à signer le bail dès réception de la dernière mouture corrigée par le Notaire.</p>	<p>Pour : 14</p>

Convention fibre 31	Un transformateur doit être installé près du cimetière ; Autorisation pour signer la convention dès réception d'une nouvelle de demande de travaux, la première ayant été refusée	Pour : 14
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Elections européennes du 26 mai 19 : Pierre SANCHEZ fera l'ouverture et la fermeture, Luce LAGACHERIE, Frédéric LAURENS et Georges ESCARIO seront présents toute la journée. - Demande de Monsieur Eric SACAU qui souhaiterait récupérer les cadrans de l'horloge de l'église - Ateliers municipaux : vieux matériel à récupérer (info dans le 4 pages) - Enfants espagnols scolarisés à l'école de Saint-Béat : ces élèves sont pris en compte dans la base élèves mais personne ne paye les frais de scolarisation d'environ 1500 euros par élèves. La trésorière a indiqué qu'il existait la possibilité que les parents fassent un don à la mairie pour cette participation. - Exposition de Geneviève COURET et Yvon BESCOND : vernissage à 18 h le 15 mai 2019 - La Poste va se charger de la numérotation pour un montant de 3500 € - Fonction de Jean Jacques Brunel, 3^{ème} adjoint : sa démission n'a pas encore été acceptée par la Sous-préfecture. - Lettre de soutien à l'ONF envoyée par Monsieur RACHOU : un courrier sera fait dans ce sens par la commune - Camping-cars Park 	

Fin de séance à 21h15